

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

-----  
COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le vingt juin, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE (à partir du point N° 3) et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Christophe SCHALLER, Christophe HAWECKER, Michel HAENNIG, Daniel ROTHENFLUG (à partir du point N° 7) et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS avec EXCUSE** : Mme Fabienne GARCETTE (jusqu'au point N° 3), MM. Bertrand MECHLER et Daniel ROTHENFLUG (jusqu'au point N° 7), Conseillers Municipaux.

**ABSENT sans EXCUSE** : Néant.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Martine REININGER.

**Mme Fabienne GARCETTE, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère (jusqu'au point N° 3)**

**M. Bertrand MECHLER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Michel HAENNIG, Conseiller.**

**M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint (jusqu'au point N° 7)**

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02/05/2008
- 2/ Embauches saisonnières à l'atelier communal
- 3/ Subventions pour voyages scolaires : revalorisation
- 4/ Demande d'honorariat d'Adjoint au Maire

- 5/ Redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications
- 6/ Renouvellement d'une concession en forêt communale de Wuenheim
- 7/ Révision du POS et transformation en PLU
- 8/ O.M.S.L. : Cession de la salle des fêtes à la commune et convention de mise à disposition
- 9/ Location d'un logement communal
- 10/ Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 11/ Communauté de Communes : rapport d'activités 2007
- 12/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 13/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 14/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 15/ Divers (acceptation d'un don – informations diverses)

-----

M. le Maire ouvre la séance à 20h précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Fabienne Garcette à Mme Monique Heitzler (jusqu'au point N° 3)
- M. Bertrand Mechler à M. Michel Haennig
- M. Daniel Rothenflug à M. Daniel Siffert (jusqu'au point N° 7)

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- à la Société de Musique "Espérance" pour la sérénade du 1<sup>er</sup> mai,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'aubade du 04 mai,
- aux anciens combattants et à la clique des sapeurs-pompiers pour leur participation à la cérémonie du 08 mai ainsi qu'à celles et ceux qui ont préparé le verre de l'amitié,
- à la société « Meilleurs Ouvriers de France » pour l'invitation à la remise des diplômes des lauréats « meilleurs ouvriers de France » le 21 mai à Colmar, à Mlle Jeanne Baumgratz,
- à M. le Curé Grosstephan, à la Fabrique de l'Eglise et à toutes les sociétés ayant organisé et participé à la Fête-Dieu le 25 mai,
- à M. Nicolas Acker, ordonné diacre le 25 mai,
- aux organisateurs et aux généreux donateurs du don du sang du 27 mai,
- aux sapeurs-pompiers, aux viticulteurs et autres riverains qui ont donné un coup de main dans le vignoble et dans les rues du village lors de l'orage du 30 mai,
- à la chorale « Sainte-Cécile », à la Société de Musique « Espérance » et aux personnes qui ont donné un coup de main à l'organisation de la rencontre du 31 mai lors de la visite d'une délégation de Grävenwiesbach,
- à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation du 1<sup>er</sup> marché aux puces le 08 juin qui a remporté un franc succès,
- aux quêteurs et aux généreux donateurs de la lutte contre le cancer, quête qui a rapporté 4.433 €,
- aux Adjoints et conseillères qui ont accompagné bénévolement M. Brucker, géomètre du cadastre, pour les relevés de nouvelles constructions
- à Mme M. Thérèse Schermesser pour le bon travail accompli au cours des dix années passées au secrétariat de la mairie et qui vient de faire valoir ses droits à la retraite et souhaite bon vent à Mlle Marie Stéphann, nouvelle employée communale.

- Il fait part ensuite d'une lettre et d'une carte de remerciements émanant de :
- M. le Maire de Grävenwiesbach pour la rencontre du 31 mai 2008,
  - l'Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles pour la subvention communale 2008.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

**1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02/05/2008 :**

Le Procès-Verbal de la séance du 02/05/2008 est approuvé à l'unanimité.

**2° / POINT : EMBAUCHES SAISONNIERES A L'ATELIER COMMUNAL :**

A l'instar des années précédentes, afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale et de procéder à des travaux d'entretien et d'embellissement, le recrutement de personnel saisonnier est envisagé.

C'est ainsi qu'il est proposé d'embaucher trois jeunes habitant la commune pour une période de quatre semaines chacun.

En réponse à l'offre de la mairie, neuf candidatures ont été déposées : ont été retenus :

- Xavier MOSCHENROSS : du 09/06/2008 au 04/07/2008 inclus,
- William SIFFERT : du 07/07/2008 au 01/08/2008 inclus,
- Cédric NIBLING : du 04/08/2008 au 29/08/2008 inclus.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet tout en sachant que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2008, article 6413.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**3° / POINT : SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES : REVALORISATION :**

Le montant des subventions pour voyages scolaires n'a pas été revalorisé depuis bon nombre d'années.

La commission « finances-bâtiments-urbanisme-associations » réunie le 3 courant, propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention pour voyages scolaires à 20 € (15 € précédemment) par élève habitant Wuenkim et par an pour toutes les classes du primaire et du secondaire, tant public que privé.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **4° / POINT : DEMANDE D'HONORARIAT D'ADJOINT AU MAIRE :**

D'après l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, les anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans la même commune peuvent se voir attribuer l'honorariat par le représentant de l'Etat dans le Département.

C'est ainsi qu'un ancien élu remplit ces conditions et peut donc ainsi être proposé.

Il s'agit de

- M. FUGLER Michel :        Conseiller Municipal de 1977 à 1989  
    Adjoint au Maire de 1995 à 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- propose M. FUGLER Michel pour le titre « d'Adjoint Honoraire »,
- charge M. le Maire du suivi de ce dossier.

#### **5°/ POINT : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12,  
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47,  
Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer les tarifs 2008 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
  - 33,02 € par kilomètre et par artère en souterrain
  - 44,03 € par kilomètre et par artère en aérien
  - 22,01 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
  -
- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323,
- ces montants plafonds seront indexés annuellement.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**6° / POINT : ASSOCIATION « LES RANDONNEURS DU HARTMANNSWILLERKOPF » : RENOUELEMENT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION D'UN BUNKER EN FORÊT COMMUNALE DE WUENHEIM :**

L'O.N.F. nous informe que la concession d'occupation d'un bunker en forêt communale de Wuenheim au profit de l'Association wuenheimoise « Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf » arrivera à expiration le 31/08/2008 et qu'il convient de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de neuf années, soit du 01/09/2008 au 31/08/2017.

Par lettre en date du 30/05/2008, l'Association « Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf », souhaite la reconduction de cette concession. Cet abri de la guerre 1914/18 est utilisé comme dépôt de matériel.

Chaque conseiller municipal s'est vu destinataire d'un exemplaire du projet de concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- autorise ce renouvellement
- décide le maintien de la gratuité comme ce fut le cas précédemment
- autorise M. le Maire à la signature de la concession à intervenir.

**7° / POINT : REVISION DU P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) ET TRANSFORMATION EN P.L.U.( Plan Local d'Urbanisme) :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions de la loi "solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000, entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2001 et modifiées notamment par la loi "urbanisme et habitat" du 2 juillet 2003 pour la partie du code de l'urbanisme concernant les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale, réforment le régime des Plans d'occupation des sols qui, outre le fait qu'ils s'intitulent désormais Plans locaux d'urbanisme, présentent un contenu et une composition différentes des POS. Par ailleurs la procédure de révision est modifiée.

La commune de Wuenheim dispose d'un POS qui a été approuvé le 25/09/1980. Ce document a fait l'objet de plusieurs modifications mineures.

Bien qu'il conserve son existence légale selon l'ancien système juridique du POS, il est nécessaire de le réviser afin de l'adapter aux évolutions et mutations de la commune.

En effet, le P.O.S. a 28 ans. Il est aujourd'hui nécessaire de définir pour la commune ses prévisions de développement pour les années à venir notamment en matière démographique, économique et d'habitat.

L'établissement du P.L.U. permettra d'intégrer dans le document d'urbanisme des réflexions sur les problématiques spécifiques mises en exergue par les réglementations récentes, tant en matière d'habitat et de déplacement qu'en matière environnementale.

Par délibération en date du 12/06/2007, le Conseil Municipal a procédé à l'établissement d'un bilan-diagnostic du P.O.S. actuel. C'est ainsi que 3 diagnostics ont été réalisés, à savoir :

- le diagnostic socio-économique
- le diagnostic environnemental
- le diagnostic urbain

En conclusion, le Plan d'Occupation des Sols apparaît aujourd'hui inadapté au vu des évolutions législatives récentes (réforme du permis de construire) et des préoccupations actuelles (économie de l'espace, diversité des formes d'habitat, préservation des richesses

environnementales et paysagères).

Par ailleurs, la zone UC identifie de façon identique le bâti ancien et le bâti pavillonnaire plus récent : le règlement qui s'applique à ces deux typologies bâties très différentes est pourtant identique. Compte tenu du parti pris réglementaire visant une faible densité, le règlement de la zone UC rend l'évolution du bâti ancien très difficile, voire impossible.

Enfin, la révision générale du P.O.S. en vue de le transformer en P.L.U. permettra de revoir en profondeur le règlement des différentes zones du P.O.S.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-6 et L123-13 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25/09/1980 approuvant le POS de la commune qui couvre la totalité du territoire communal ;

VU les délibérations du Conseil Municipal du 21/02/1986, du 10/11/2000 et du 27/06/2003 modifiant le POS approuvé ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- 1** De prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en vue de le transformer en Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- 2** Outre la prise en compte des nouveaux objectifs assignés au PLU par l'article L121-1 du code de l'urbanisme , les objectifs poursuivis par la révision du POS en PLU sont principalement les suivants :
  - définir les prévisions de développement (ou non) de la commune et élaborer un projet de territoire dans le respect des principes de développement durable ;
  - revoir le règlement des différentes zones ;
  - revoir la délimitation et la réglementation des zones agricoles et naturelles.
- 3** Conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, sera organisée dès le lancement des études et jusqu'au stade de l'arrêt du PLU selon les modalités suivantes :

La concertation sera organisée sous la forme d'une exposition permanente, à la mairie, des travaux de la révision du PLU en fonction de l'état d'avancement des études, à savoir :

- présentation sur panneaux des conclusions des études préalables (bilan socio-économique, démographique et d'habitat de la commune, étude de l'environnement et du site de la commune...) et des options de développement de la commune ;
- présentation des orientations d'aménagement et de développement durable (Projet d'aménagement et de développement durable de la commune).

En outre, il sera organisé deux réunions publiques d'information afin de tenir la population informée de l'avancement du dossier et de pouvoir discuter avec elle des choix de développement de la commune. Les dates de ces réunions seront indiquées dans la presse en pages locales avant leur tenue.

Par ailleurs un registre sera tenu à la disposition du public de façon permanente en mairie afin que la population puisse s'exprimer de façon continue et jusqu'au PLU arrêté sur la procédure et la réflexion menée.

En cas de publication d'un bulletin municipal avant le stade "PLU arrêté", une synthèse des travaux de révision du PLU y sera relatée.

- 4 De solliciter de l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais résultants de la révision du P.L.U. ;  
De solliciter une subvention du Conseil Général au titre de l'étude engagée ;
- 5 Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée au Préfet du Haut-Rhin et au Sous-Préfet de l'arrondissement de Guebwiller, au Président du Conseil Régional d'Alsace, au Président du Conseil Général du Haut-Rhin, au Président du Syndicat Mixte chargé de la révision du S.C.O.T. « Rhin-Vignoble-Grand Ballon », aux organismes visés à l'article L.121-4 du code de l'urbanisme (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture) et au Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- 6 Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département.

#### **8° / POINT : O.M.S.L. : CESSIION DE LA SALLE DES FÊTES A LA COMMUNE ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :**

Par délibération en date du 04/12/2007, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour l'acceptation du don de la salle des fêtes à la commune.

Depuis lors, l'O.M.S.L. a confirmé cette donation lors de son Assemblée Générale en date du 09/02/2008 et en à préciser les motifs.

L'étude notariale de Me Bossert à Soultz a été également saisie pour l'estimation du bâtiment en vue de la rédaction du contrat de donation. Ce bâtiment a été estimé à 120.000 €. Les frais d'acte chiffrés à 2.330,33 € TTC seront à la charge de la commune et les frais de diagnostic obligatoire en cas de cession seront à la charge de l'O.M.S.L.

Enfin, l'O.M.S.L. étant prêt à continuer de s'occuper de la gestion de la salle des fêtes, une convention de mise à disposition est à prévoir. Son projet a été transmis au Président et a recueilli l'agrément de cet organisme. Le Conseil Municipal a également été destinataire du projet de convention, pour lequel il est invité à se prononcer.

M. le Maire rappelle l'historique de la construction en 1974, construction à laquelle la commune à participer financièrement et à accorder la garantie communale pour l'emprunt réalisé par l'O.M.S.L.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- accepter la donation faite par l'O.M.S.L.,
- autoriser le Maire à signer le contrat de donation à intervenir,
- autoriser le Maire au mandatement des frais d'acte pour un montant de 2.330, 33 € TTC,
- approuver le projet de convention de mise à disposition et autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. J. Marc Weber, Adjoint au Maire et Président de l'OMSL, a quitté la séance lors de la discussion de ce point.

### **9° / POINT : LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL :**

Un logement situé au premier étage de la mairie sera vacant à compter du 01/07/2008.

M. Christophe Hawecker, Conseiller Municipal, par lettre du 10 avril 2008, souhaite le louer.

L'Association des Maires du Haut-Rhin interrogée à ce sujet, précise que dans les communes, dont la population est inférieure à 3.500 habitants, des relations contractuelles peuvent être engagées entre la commune et ses élus.

Ainsi, dans les communes de 3.500 habitants au plus, les maires, adjoints ou conseillers municipaux délégués peuvent conclure avec leur commune des baux d'habitation pour leur propre logement. Une procédure particulière est cependant prévue. En effet, l'acte autorisant l'élu à conclure un bail doit être pris, après estimation du service des domaines, par une délibération motivée du conseil municipal à laquelle l'élu intéressé doit s'abstenir de participer.

L'estimation du logement faite par le service de France-Domaine du Haut-Rhin est de 475,00 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'allouer le logement vacant au premier étage de la mairie à M. Christophe Hawecker pour un montant de 475,00 € par mois,
- motive cette délibération par le fait que M. Hawecker est sapeur-pompier volontaire à Wuenheim et que le logement est à proximité immédiate du dépôt des pompiers,
- charge M. le Maire du suivi de cette location,
- autorise M. le Maire à la signature du bail à intervenir.

M. Christophe Hawecker, Conseiller Municipal et candidat au logement, a quitté la séance lors de la discussion de ce point.

## **10° / POINT : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a délégué l'exercice du droit de préemption.

M. le Sous-Préfet demande que le Conseil Municipal définisse les conditions de la délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans la limite de 300 000 €, pour l'acquisition de terrain, de maison ou d'immeuble.

## **11° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2007 :**

L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

## **12° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :**

- **"Toutes Commissions" du 17/05/2008** : les conseillers municipaux ont visité de la forêt communale avec M. Christian Reeb, Forestier.

- **"Toutes Commissions" du 19/05/2008** : les conseillers municipaux ont visité les divers bâtiments communaux.

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 26/05/2008** : M. l'Adjoint Siffert fait le compte-rendu de cette réunion où les points suivants ont été abordés : la réfection des nids de poule, les problèmes de stationnement dans le virage du haut de la rue Principale et dans le virage de la rue de la Fonderie, le diagnostic éclairage public réalisé par Caléo et Vialis, les travaux dans le Wasenweg, la réalisation de fils d'eau montée de Thierenbach et rue du Tir et les mauvaises odeurs du réseau d'eaux usées, route de Cernay.

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 03/06/2008** : ont été évoqués et/ou examinés le projet de convention de mise à disposition de la salle des fêtes, la révision du POS et sa transformation en PLU, deux déclarations préalables (peinture des façades), la revalorisation éventuelle du montant de la subvention pour voyages scolaires, l'acquisition d'un nouveau véhicule communal, la présentation du SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » par M. Haennig et le problème du permis construire SCI Lucas – 29, Rue Principale.

- **"Toutes Commissions" du 10/06/2008** : il s'agissait essentiellement de la préparation du Conseil Municipal du 20/06/2008 et de questions d'actualités dont le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse.

**13° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :**

- **Réunion du Comité-Directeur du « SCOT Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » du 14/05/2008** : M. Haennig fait un compte-rendu succinct de la réunion du 14/05/2008 concernant la révision du Schéma Directeur et l'élaboration de ce SCOT.

- **Conseil de Communauté de Communes du 15/05/2008** : ont été discutés le règlement intérieur du Conseil de Communauté, les attributions des Vice-Présidents, les commissions et délégations, les délégations du Conseil au Président, les indemnités du Président et des Vice-Présidents, l'Office de Tourisme intercommunal, la petite enfance, le transport à la demande, l'aire d'activités du Florival et une admission en non-valeur.

- **Assemblée Générale des Communes Forestières le 31/05/2008** : M. Horny a fait le compte-rendu de cette assemblée générale.

- **Syndicat Mixte des cours d'eau de la région de Soultz-Rouffach du 13/06/2008** : M. Weber, délégué de la commune dans ce syndicat, fait un compte-rendu succinct de la réunion : il s'agissait essentiellement de l'installation du nouveau comité et de l'élection du président et des vice-présidents, la fixation des indemnités, la signature d'une convention avec les mines de potasse et la présentation du service « Lacs et Rivières » du Conseil Général.

- **Maison de retraite du Chanoine « Oberlé » de Rimbach** : M. Haennig, délégué de la communauté de communes, a été nommé trésorier de l'association maison de retraite du chanoine « Oberlé ».

**14° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :**

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 2 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2008.

Le Conseil Municipal donne quitus à M. le Maire pour ses délégations.

**15° / POINT : DIVERS :**

\* acceptation d'un don : M. le Maire informe ses collègues que M. Grünewald de Grävenwiesbach lui a remis une somme de 700 € lors de sa venue le 31/05/2008 qui a été versée à la trésorerie le 04/06/2008. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don et remercie le généreux donateur.

\* Brigade Verte : bilan d'activité du 01/03 au 30/04/2008 : 26 passages et/ou interventions sur le ban communal

\* lettre du Conseil Général au sujet du déneigement de la rue Principale pour le prochain hiver : certaines sections de routes départementales en agglomération, dont la vocation est plus urbaine ou situées sur un circuit non prioritaire, seront traitées après le réseau routier départemental prioritaire. La commune est invitée à programmer l'intervention de ses propres services.

La séance est close à 22 heures.